

ENSA PARIS-EST MCF HCA H/F

Ref : 2023-1423896

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (ENSA Paris-Est)
Ministère de la culture

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2024

Nature de l'emploi			Expérience souhaitée
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels			Non renseigné
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	Catégorie	Management	Télétravail possible
Non renseigné	Catégorie A (cadre)	Non	Non

Vos missions en quelques mots

L'enseignant·e recruté·e participera au domaine « Histoire et théorie » de l'ÉAV&T.

La liste des charges d'enseignement donnée ci-après est indicative des différents endroits de la grille pédagogique où l'enseignant·e sera mobilisé·e mais laisse ouvert à la discussion l'orientation de ses enseignements, en particulier leurs intitulés spécifiques, leurs axes et leurs contenus.

L'école attend des candidat·e·s qu'ils ou qu'elles exposent les thèmes et les approches historiographiques qu'ils ou qu'elles se proposent de développer dans la perspective d'une réflexion collective sur l'évolution des enjeux du champ HCA dans l'école.

Charges d'enseignement en licence :

(Les heures sont indiquées en équivalent TD)

- Cours magistral en première année : « Histoire de l'Antiquité au Moyen Âge » [43h]

- Cours magistral en première année : « L'architecture 1420-1750 » [43h]
 - Coordination d'un TD d'analyse architecturale en première année : « L'architecture 1420-1750 [40h]
 - Participation à un TD d'analyse architecturale en deuxième année : « L'architecture 1750-1920 [24h]
 - Participation à un TD d'analyse architecturale en deuxième année : « L'architecture 1920-1980 » [24h]
 - Coordination du Rapport d'étude de fin de licence [80h]
- Charges d'enseignement en master :
- (Les heures sont indiquées en équivalent TD)
- Cours obligatoire : « Atelier de recherche » [43h]
 - Initiation à la recherche [12h]
 - Participation au suivi des PFE mention recherche [11h]

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Expérience de l'enseignement dans le domaine de l'histoire de l'architecture.
- Solide expérience internationale requise.
- Solide production scientifique demandée (articles, ouvrages, collectifs).
- Capacité démontrée à construire et à animer des enseignements collégiaux.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Les activités de recherche s'effectueront au sein de l'Observatoire de la Condition Suburbaine (UMR AUSser 3329). Le ou la candidat·e devra faire la démonstration de sa capacité à participer aux actions de cette unité de recherche.

3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle requise :

- Doctorat en architecture ou en histoire de l'architecture demandé.
- Post-doc souhaité.
- Diplôme d'architecte souhaité.

Niveau d'études minimum requis

Spécialisation

Enseignement formation, Aménagement du territoire, développement, urbanisme

Éléments de candidature

Personne à contacter

nadine.decuypere@paris-est.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Postes ouverts à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2024

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

L'École est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique intégrant les sciences sociales, la culture technique, les préoccupations environnementales. Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « histoire et théorie », « construction », « représentation », « territoire ».

Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet.

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (École des Ponts Paris Tech, Master génie urbain de l'Université Gustave Eiffel, École d'urbanisme de Paris, École des ingénieurs de la ville de Paris...). Un des atouts de l'école est son appartenance, depuis le 1er janvier 2020 en qualité d'établissement composante, à la nouvelle Université Gustave Eiffel à vocation internationale et d'un genre nouveau.

L'école dispose d'une unité de recherche, l'« Observatoire de la condition suburbaine », rattachée à l'UMR AUSser, dont le champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels.

L'école a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les

problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les 4 filières de master et les formations post-diplôme ;

3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales